

Affaires publiques et action collective

Ammelis Sàrl · politique de lobbying responsable et engagement collectif

1. Politique de lobbying responsable

1.1 Principe

Ammelis Sàrl n'exerce aucune activité de lobbying rémunérée et n'a recours à aucun cabinet d'affaires publiques. Lorsqu'elle prend position publiquement ou s'exprime auprès d'autorités, elle le fait en son nom propre, à visage découvert, et sur des sujets relevant de son domaine de compétence : intelligence décisionnelle, souveraineté des données et gouvernance de l'information.

1.2 Règles applicables

- **Transparence.** toute prise de position auprès d'une autorité est identifiable comme émanant d'Ammelis ; la société n'intervient jamais par l'intermédiaire d'un tiers dissimulant son origine.
- **Cohérence.** les positions défendues sont cohérentes avec la raison d'être et la stratégie de développement durable publiées. La société ne soutient pas, directement ou par une association dont elle est membre, une position contraire à ses engagements climatiques.
- **Absence de financement politique.** Ammelis ne verse aucune contribution à un parti, un comité de campagne, un élu ou un candidat, ni en argent, ni en nature, ni en temps de travail.
- **Refus des avantages indus.** aucun cadeau, invitation ou avantage n'est offert à un agent public ou à un décideur au-delà des usages professionnels ordinaires, et jamais durant une procédure de marché public en cours.
- **Marchés publics.** dans toute procédure de marché public, Ammelis s'en tient exclusivement aux canaux de communication prévus par l'adjudicateur, notamment les questions écrites déposées dans les délais officiels.
- **Adhésions.** la société tient à jour la liste de ses adhésions à des associations professionnelles et vérifie annuellement la compatibilité de leurs positions publiques avec ses propres engagements.

1.3 Publication

La présente politique est publiée sur le site internet d'Ammelis et accessible sans restriction. Les adhésions de la société et, le cas échéant, ses prises de position publiques y sont mentionnées.

2. Action collective

2.1 Engagement au sein de l'IIBA

L'associé gérant d'Ammelis préside le chapitre de Genève de l'IIBA (International Institute of Business Analysis), association professionnelle internationale à but non lucratif dédiée à l'analyse d'affaires. Cet engagement bénévole constitue le principal vecteur d'action collective de la société.

- organisation, en 2024, d'un congrès consacré au développement durable, réunissant praticiens et organisations de la région autour des enjeux de durabilité appliqués à l'analyse d'affaires et à la conduite des décisions ;
- animation d'une communauté professionnelle régionale et organisation d'événements de partage de pratiques ;

- diffusion de méthodes rigoureuses de formulation des besoins et de prise de décision fondée sur les faits, au bénéfice d'organisations qui n'ont pas les moyens d'y accéder autrement ;
- contribution à la montée en compétence de praticiens, y compris en reconversion professionnelle ;
- mise en relation d'acteurs publics, privés et académiques de la région autour de ces sujets.

2.2 Partage de connaissances

Ammelis met à disposition, sans contrepartie commerciale, les enseignements méthodologiques tirés de ses mandats, sous forme d'interventions, de publications ou de contributions à des travaux collectifs, dans le respect de la confidentialité due à ses clients.

2.3 Conseil aux pairs

La société répond favorablement, dans la limite de ses disponibilités, aux demandes de petites structures et d'organisations à but non lucratif souhaitant un avis sur la maîtrise de leurs données, la sobriété de leurs architectures ou les risques d'un projet d'intelligence artificielle.

3. Suivi

Les indicateurs suivis sont : le nombre d'événements professionnels organisés ou animés, le nombre de participants, le nombre d'heures consacrées bénévolement à l'action collective, et la liste à jour des adhésions. Ils sont examinés lors de la revue annuelle de développement durable.

Adoptée par la gérance d'Ammelis Sàrl

Claude Duc, associé gérant

Lieu et date : _____

Signature : _____